

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 21 décembre 2020

Convocation du : 15 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un décembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérald GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Rémy FREY, Roland AMADOR, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Claude VALLIER, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Serge EYSSERIC, Alain CAUSSE, Karine PELLOUX, Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD, Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD, Mallorie BOURGOGNE excusée a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT, Jean-Pierre BRIOULLE excusé a donné pouvoir à Alain BOYOD, Olivier REGORD excusé a donné pouvoir à Michel RICOU-CHARLES, Serge EYSSERIC excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Karine PELLOUX excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT, Rajaa TOUSSAINT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT.

ORDRE DU JOUR : Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs et proposition de commissaires membres

Le président rappelle que dans chaque communauté de communes levant la fiscalité professionnelle unique, est instituée une commission intercommunale des impôts directs (CIID) composée de onze membres :

- le président de la communauté de communes ou un vice-président délégué ;
- 10 commissaires.

La commission a pour rôle, en lieu et place des commissions communales :

- de participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- de donner un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens, proposées par l'administration fiscale.

Le conseil communautaire doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires,
- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants.

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,
- avoir 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être familiarisées avec les circonstances locales,
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,
- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

La liste de 20 propositions de commissaires titulaires et des 20 propositions de commissaires suppléants est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste des membres potentiels est dressée par le conseil communautaire. Cette liste sera proposée au directeur départemental des finances publiques qui désignera au final les membres de la CIID.

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 A, ainsi que les articles 346 et 346A de l'annexe III,

Vu les propositions transmises par les communes

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- de créer pour la durée du mandat, une commission intercommunale des impôts direct, composée de 10 commissaires titulaires et de 10 commissaires suppléants.
- de proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques :

BERMOND Geneviève - La Roche des Arnauds

GALMICHE Françoise - La Roche des Arnauds

ROSTAIN René - La Roche des Arnauds

SERRES Eric - La Roche des Arnauds

CENCIGH Michèle - Veynes

SARRAZIN Anne Marie - Veynes

MULETA Laurent - Veynes

CHERUY Monique - Veynes

ANTIQ Maurice - Veynes

ARTIGUES Jean Paul - Veynes
 COSTA Roland – Veynes
 CORDOVADO Thierry – Veynes
 Julie MAZET – Veynes
 Georges BLANC – Veynes
 BRIOULLE Jean-Pierre - St Pierre d'Argençon
 DE LOUTCHEK Pascal - St Pierre d'Argençon
 CHARLEAU Benoît - St Julien en Beauchêne
 BAUCHAU Benoît - St Julien en Beauchêne
 LAYE Henri - St Julien en Beauchêne
 GUYON Marie - Furmeyer
 LEYDON Louis - Furmeyer
 MEÏER André - Furmeyer
 OMBRE André - Furmeyer
 CALAMITA Claire-Lyne - Le Dévoluy
 PATRAS Raymond - Le Dévoluy
 SERRES Claude - Le Dévoluy
 JEANSELME Laurence - Le Dévoluy
 ROBERT Christelle - Le Dévoluy
 BERNARD Jacques - Le Dévoluy
 GARAGNON Michèle - Aspremont
 RICHIARDONE Christelle - Aspremont
 TRINQUIER Chantal - Aspremont
 METAILLER Danièle - Châteauneuf d'Oze
 DARGOT Claudette - Châteauneuf d'Oze
 GARCIA Marie - Rabou
 LOPEZ Pierre-Marie - Rabou
 MARGIOTTA Brice - St Auban d'Oze
 BERTRAND LARD Fabienne - St Auban d'Oze
 RAMBAUD Alain - Oze
 BESTAGNO Ginette - Oze

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants 23 + 8 pouvoirs	Pour 31	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20201221-De115_2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/12/2020

Affichage : 29/12/2020

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
 Arnauds, les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES
